

Avis du 24 septembre 2021 de l’Autorité de la statistique publique pour le comité d’audition pour la nomination du directeur de la Direction de l’animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Vu le règlement (UE) n° 2015/759 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 modifiant le règlement (CE) n° 223/ 2009 du 11 mars 2009 relatif aux statistiques européennes, notamment son article 5 bis ;

Vu le décret n° 2009-250 du 3 mars 2009 relatif à l’Autorité de la statistique publique, notamment son article 1 alinéa 3° bis ;

Vu le décret n° 2016-663 du 24 mai 2016 relatif à la création d’un comité d’audition pour la nomination d’un directeur d’administration centrale ;

Vu la délibération du 22 juin 2016 fixant le règlement intérieur de l’Autorité de la statistique publique, notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu la délibération du 13 janvier 2021 relative à la mise en œuvre par l’Autorité de la procédure de nomination des directeurs d’administration centrale ;

Vu le dossier transmis par le Secrétariat général du gouvernement, l’Autorité de la statistique publique a émis un avis favorable à la candidature de Michel Houdebine, conseiller maître à la Cour des comptes, pour l’emploi de directeur de l’animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares).